



No de résolution  
ou annotation

# 2020

Lundi, le 13 janvier à 19 heures

Rencontre avec Patrick Roy, coordonnateur de la sécurité civile.

Monsieur Roy présente le Plan d'intervention en sécurité civile au conseil conséquemment à la nouvelle Loi sur la sécurité civile qui exige que les municipalités entre autres, possèdent, outre le plan d'intervention, les équipements nécessaires afin d'être en mesure de répondre au besoin des citoyens advenant un sinistre.

Le Centre multifonctionnel est bien organisé en ce sens, à part quelques compléments comme la connexion à une génératrice, les douches et la buanderie.

Il faut également s'assurer que les bénévoles soient mis à jour dans le plan d'intervention.

Il est également proposé de publier un mémo pour conscientiser et informer les citoyens en cas de sinistre.

---

Lundi, le 13 janvier 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue à 20 :00 heures au 146, route 195, Lac-Humqui, sous la présidence de Monsieur le maire Gino Canuel et des conseillers : Caroline Dumont, Diane Soucy, Jean-Louis Arsenault, Nancy Malenfant, Normand Henley et Marc Michaud.

Tous formant quorum, ainsi que *Maryline Pronovost, secrétaire-trésorière et Mélanie Santerre, secrétaire-trésorière-adjointe.*

Trois citoyens également présents

Accueil par monsieur le maire

1. Acceptation de l'ordre du jour

01-20

Proposé par Marc Michaud, appuyé par Nancy Malenfant, d'accepter l'ordre du jour.

2. Acceptation du procès-verbal du 2 décembre et des procès-verbaux du 18 décembre 2019

02-20

Proposé par Diane Soucy, appuyé par Marc Michaud, d'accepter les procès-verbaux.

3. Comptes payés et à payer – estimation janvier

### Comptes payés en décembre 2019

Hydro-Québec	1 753.40 \$	Éclairage des rues/bâtiments
Postes Canada	345.43 \$	frais de poste
Ferme Humqui inc.	9 548.67 \$	coupe de bois
Salaires	14 796.71 \$	élus et employés
	<u>26 444.21 \$</u>	

### Comptes à payer janvier

Réseau Biblio du Bas-St-Laurent	2 140.37 \$	cotisation annuelle
André Roy Électrique inc.	2 314.51 \$	lumière de rue



No de résolution  
ou annotation

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) Tél.: 1-800-363-9251 No. F030

9385-3117 Québec inc.	2 323.49 \$	cueillettes ordures/récupération
GHD	1 677.03 \$	honoraires
MRC de la Matapédia	1 649.30 \$	honoraires téléphonie IP- mise à jour
Dépanneur Lac-Humqui	57.11 \$	divers
Rénald Mignault	157.82 \$	déplacements
Maryline Pronovost	161.90 \$	déplacements
Mélanie Santerre	67.50 \$	déplacements
Les Entreprises L. Michaud et Fils	3 903.83 \$	entretien des chemins
Les Pétroles BSL. S.e.c.	1 141.91 \$	entretien église
Harnois Énergie inc.	1 208.17 \$	entretien église
Gratien Lebrun & Fils enr.	192.01 \$	inspection fournaise
Monique Dechamplain	97.25 \$	entretien centre multifonctionnel
Fenetech	11 774.90 \$	entretien centre multifonctionnel
Harnois Énergie inc.	1 230.15 \$	entretien centre multifonctionnel
Les Pétroles BSL. S.e.c.	2 025.74 \$	entretien centre multifonctionnel
Gratien Lebrun & Fils enr.	535.73 \$	réparation et entretien annuel
Stanley Sécurité	65.78 \$	système d'alarme
Harnois Énergie inc.	706.60 \$	entretien garage
Les Pétroles BSL. S.e.c.	406.21 \$	entretien garage
Gratien Lebrun & Fils enr.	192.01 \$	inspection fournaise
Centre du camion J.L	130.42 \$	entretien machines
Harnois Énergie inc.	1 152.77 \$	entretien machines
Les Pétroles BSL. S.e.c.	2 423.22 \$	entretien machines
La Coop Purdel	283.48 \$	entretien machines
Didier Dodge Chrysler inc.	459.90 \$	entretien machines
Soudure Caplan inc.	5 171.10 \$	entretien machines
Carquest	378.94 \$	entretien machines
Télus	62.47 \$	téléphone garage
ADMQ	923.43 \$	cotisation annuelle
Centre bureautique	157.81 \$	fourniture de bureau
Les Éditions Juridiques FD	345.56 \$	renouvellement/fourniture de bureau
Fonds d'information sur le territoire	8.00 \$	avis de mutations
PG Solutions	5 369.34 \$	renouvellement annuel
RCAP Leasing	134.52 \$	photocopieur
Receveur général	2 019.58 \$	remises du mois
Ministère du revenu	5 068.89 \$	remises du mois
	<u>58 118.75 \$</u>	

**Estimation janvier**

Salaires et remises	18 000.00 \$
Voirie	20 000.00 \$
Administration	<u>25 000.00 \$</u>
	63 000.00 \$

03-20

Proposé par Caroline Dumont, appuyé par Nancy Malenfant, d'accepter les comptes.

4. Période de question

Un citoyen pose des questions concernant les travailleurs de rang.

5. Dossiers internes

5.1 Banquet de la MRC de La Matapédia – samedi le 18 janvier – inscription

Le Banquet aura lieu le 18 janvier 2020 à la salle communautaire d'Albertville.

5.2 Paiement des factures courantes – délégation d'autorisation de dépenses

Considérant que selon l'article (art. 961.1 C.M) le conseil municipal peut autoriser des dépenses inhérentes au bon fonctionnement de la municipalité;

04-20

En conséquence, il est proposé par Caroline Dumont, appuyé par Normand Henley, et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui

autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière et son adjointe à payer toutes dépenses incompressibles prévues au budget soit :

- a) Les salaires des élus et des employés municipaux;
- b) Les dépenses d'électricité et de chauffage;
- c) Les dépenses de télécommunications lorsqu'un contrat a dûment été attribué par l'autorité compétente;
- d) Toutes sommes dues par la municipalité à une autorité gouvernementale en vertu d'une disposition législative ou réglementaire dont la Société d'Assurance Automobile du Québec;
- e) Les quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supra-municipaux;
- f) Les sommes dues en vertu d'une entente intermunicipale;
- g) Les contrats de déneigement ou relatifs aux matières résiduelles accordés par la municipalité;
- h) Les primes d'assurances;
- i) Les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec;
- j) Les dépenses reliées au service de la dette (remboursement du capital et des intérêts);
- k) Le paiement d'emprunts déjà contractés par la municipalité »

### 5.3 Transport adapté La Caravelle – contribution

05-20

Il est proposé par Diane Soucy, appuyé par Jean-Louis Arsenault, et résolu que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui contribue pour une somme de 1 552\$ tel que prévu au budget 2020, pour le service de transport adapté sur le territoire de la MRC de La Matapédia, administré par « Transport La Caravelle Inc. ».

### 5.4 Devis de collecte des matières résiduelles – suivi

On présente le document qui a été envoyé à la MRC de La Matapédia pour planifier les devis de l'appel d'offre pour le transport et la collecte des matières résiduelles.

### 5.5 Règlement fixant le taux de taxation 05-2019 – adoption

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 18 décembre 2019 par la conseillère Diane Soucy;

06-20

En conséquence, il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Jean-Louis Arsenault, et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui adopte le règlement 05-2019 qui suit :

#### **Article 1** Préambule

1.1 Préambule : Le préambule en fait partie intégrante

1.2 Définition : Aux fins du présent règlement, on entend par :

« Unité de logement » : consiste en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir, et comportant des installations sanitaires.

#### **Article 2** Titre

Le présent règlement porte le titre de règlement numéro 05-2019, intitulé « RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXATION ET LE TARIF POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ».

#### **Article 3** Application

3.1 Application générale : le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui.

3.2 Compensation : Toute compensation visée par le présent règlement est payable par le propriétaire de l'immeuble en raison duquel elle est due et est alors assimilée à une taxe foncière imposée en raison duquel elle est due. Ces compensations sont exigibles même de celui qui refuserait les services.

3.3 Période couverte : La taxe foncière générale ainsi que toute autre taxe et compensation imposées et prélevées par le présent règlement, couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

3.4 Paiement : La taxe foncière générale ainsi que toute autre taxe et compensation imposées et prélevées par le présent règlement, le conseil décrète que la taxe foncière et la taxe pour la collecte des ordures seront payables en six versements : le premier versement étant dû trente (30) jours après la date d'envoi du compte de taxes, le deuxième versement étant dû quarante-cinq (45) jours après la date d'échéance du premier versement, le troisième versement étant dû quarante-cinq (45) jours après la date d'échéance du deuxième versement, le quatrième versement étant dû quarante-cinq (45) jours après la date d'échéance du troisième versement, le cinquième versement étant dû quarante-cinq (45) jours après la date d'échéance du quatrième versement et le sixième versement étant dû quarante-cinq (45) jours après la date d'échéance du cinquième versement et ce, pour les comptes de taxes excédant 300\$.



No de résolution  
ou annotation

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) Tél.: 1-800-363-9251 No. F030

#### Article 4 Taxe Foncière Générale 2020

Le taux de la taxe foncière générale : Afin de pourvoir aux deniers nécessaires pour défrayer le coût des dépenses courantes de la Municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, le taux de la taxe foncière générale est d'un dollar (1\$) du cent dollars (100\$) d'évaluation et, par le présent règlement et conformément à la Loi, ce taux est imposé et prélevé sur les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la Municipalité, et se répartit comme suit :

#### DÉTAILS :

Taxe foncière générale:	86%
MRC Matapédia:	8%
Incendie:	3%
Sûreté du Québec:	3%

#### Article 5 Compensation Pour Le Service D'enlèvement Des Matières Résiduelles Et Recyclables

Pour défrayer le coût de l'enlèvement, du transport et de la disposition des matières résiduelles et des matières recyclables une compensation est imposée et doit être prélevée pour l'exercice financier 2020 suivant les taux établis et selon les catégories d'usagers qui suivent :

RÉSIDENCE	130\$
COMMERCE ET FERME	154\$
CHALET	60\$

#### Article 6 Tarif De L'intérêt Sur Les Arrérages

Le taux d'intérêt pour arrérage de 10% par année s'applique à toutes taxes, compensations, permis ou créances dus à la municipalité.

#### Article 7 Entrée En Vigueur

**Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.**

5.6 Fondation du Centre Hospitalier Régional de Rimouski – demande de don

07-20

Il est proposé par Diane Soucy, appuyé par Caroline Dumont, d'envoyer 50\$.

5.7 Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle

L'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

5.8 **Dépenses de fonctionnement sur des routes locales de niveaux 1 et 2 admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2019**

Considérant que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui doit présenter un compte rendu des dépenses de fonctionnement sur les routes locales de niveaux 1 et 2 admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2019;

08-20

En conséquence, il est proposé par Caroline Dumont, appuyé par Marc Michaud, et résolu que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus pour l'année civile 2019 sur les routes locales de niveaux 1 et 2 suivantes :

- Entretien d'hiver : 149 134\$
- Entretien d'été : 177 384\$
- Dépenses d'investissement : 190 680\$

5.9 Projet Bibliothèque – conférence et ateliers - demande de participation

09-20

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui accepte de participer au projet du Fonds d'aide aux bibliothèques et réserve une somme de 102.62\$ pour trois ateliers culturels qui pourront être offerts gratuitement à la population.



No de résolution  
ou annotation

## 6. Correspondance

6.1 Organisme des bassins versants – proposition de formation – eaux pluviales

6.2 Poste Canada – étampe du Centenaire

Le conseil municipal remercie Madame Karine Ratté qui s'est occupé de demander une étampe spéciale offerte gratuitement par Poste Canada à l'occasion du Centenaire de la municipalité.

6.3 MMQ – information sur la ristourne

Il n'y aura pas de ristourne cette année à cause des changements climatiques qui occasionnent une plus grande demande d'indemnisation.

6.4 MTQ – Programmmations autorisés des projets d'infrastructures en voirie locale

## 7. Rapport des élus

Caroline : L'ouverture du centre des jeunes était samedi. Ils ont un beau local et les enfants étaient contents.

Diane : Une annonce pourrait paraître dans le mini journal afin de trouver des bénévoles pour le centre des jeunes.

Jean-Louis : Le Sterling a perdu une roue.

Normand : Le Chemin Tour-du-Lac devrait être " No truck" est ce que les démarches ont été entreprises?

Marc : Il fait un retour sur la coupe de bois.

Gino : Il a beaucoup de félicitations pour les chemins qui sont bien entretenus.

## 8. Période de questions

## 9. Fermeture de l'assemblée

Proposée par Nancy Malenfant à 21 : 25 heures.

Maire :

Sec.-très. :

10-20

Lundi, le 3 février à 20 :00 heures

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue à 20 :00 heures au 146, route 195, Lac-Humqui, sous la présidence de Monsieur le maire Gino Canuel et des conseillers : Caroline Dumont, Diane Soucy, Jean-Louis Arsenault, Nancy Malenfant, Normand Henley et Marc Michaud.

Tous formant quorum, ainsi que Maryline Pronovost, secrétaire-trésorière et Mélanie Santerre, secrétaire-trésorière-adjointe.

4 citoyens sont également présents

Accueil par monsieur le maire

## 1. Acceptation de l'ordre du jour

11-20

Proposé par Caroline Dumont, appuyé par Marc Michaud, d'accepter l'ordre du jour.

## 2. Acceptation du procès-verbal du 13 janvier 2020.

12-20

Proposé par Marc Michaud, appuyé par Nancy Malenfant, d'accepter le procès-verbal.